

# La Lettre de la Méouge



Les gorges de la Méouge

Le Contrat de Rivière de la Méouge, signé en juin 2005 par les Préfets des Hautes-Alpes et de la Drôme, les représentants des Conseils Généraux 05 et 26 et des Conseils Régionaux Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes ainsi que les maires de la vallée de la Méouge, est arrivé à son terme.

Il était alors le 7<sup>ème</sup> de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le 2<sup>ème</sup> du département des Hautes-Alpes après celui du Queyras. Il prévoyait de réaliser, pendant 5 ans, 34 projets pour un montant de 3,6 millions d'euros.

Certes la Méouge existe depuis des milliers d'années, mais un certain nombre de pratique a conduit à de nombreuses atteintes du milieu aquatique. Afin d'assurer sa protection, il convenait de s'intégrer et d'appartenir à un réseau régional et national de mise en valeur et de protection de notre rivière, par la signature d'un Contrat de Rivière.

Depuis, 80 % des prévisions ont été réalisées apportant ainsi un montant total de 1,94 millions d'euros de subventions. Ce financement a été accordé par l'Etat, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes et les départements des Hautes-Alpes et de la Drôme.

Toutes les communes situées sur le bassin versant de la Méouge en ont bénéficié. Pour la première fois, la rivière a été ainsi considérée dans une approche globale sur l'ensemble de son lit et non traitée au coup par coup comme par le passé. Les stations d'épuration, financées et construites dans la plupart des villages, ont permis d'améliorer la qualité de son eau. L'entretien de ses rives et le nettoyage de son lit ont été réalisés de sa source jusqu'au Buëch, évitant ainsi, le long de son cours, les risques d'arrachement et de disparition de ses berges.



STEP de Châteauneuf de Chabre - Antonaves

Une rivière est un espace naturel vivant, évoluant en fonction des crues et des saisons. Les travaux réalisés peuvent être balayés par une brusque montée des eaux, ou plus lentement, par la croissance de la végétation dans son lit. Il est donc indispensable de changer nos habitudes et de poursuivre les efforts d'entretien de notre Méouge.



Travaux de consolidation de berges

Afin d'informer tous les riverains sur l'état et l'avancement du Contrat de Rivière, le SIEM a édité plusieurs lettres d'information dans lesquelles ont été expliqués les règles mécaniques des rivières en crue et les moyens existants pour protéger leurs rives. Ce qui a permis de remettre en question, à ce propos, bon nombre d'idées reçues.

La crue centennale des 2 et 3 décembre 2003 avait provoqué d'immenses dégâts dans la plupart des villages, Villefranche le Château, Séderon, Ballons, Lachau, Salérans, Eourres, Barret-sur-Méouge, Châteauneuf-de-Chabre, Antonaves. 500 000 € environ de travaux avaient alors été réalisés grâce à un montant de 420 000 € de subventions s'ajoutant à celles prévues par le Contrat de Rivière.

Depuis la signature du Contrat, les communes de la vallée de la Méouge ont donc bénéficié de 2,36 millions d'euros de subventions. Elles ont été accordées pour tous les travaux d'entretien de son lit et d'amélioration de la qualité de l'eau, afin de répondre aux nouvelles législations françaises et européennes pour atteindre le bon état du cours d'eau d'ici 2015.

Le SIEM est l'animateur du site Natura 2000 des Gorges de la Méouge. Les nombreuses actions entreprises visent à préserver et mettre en valeur le patrimoine écologique de la zone. Financées à 100% par l'Union Européenne et l'Etat, ces actions consistent notamment à supprimer les espèces invasives comme l'ailante ou le robinier faux-acacia, à mettre en place des panneaux d'information sur la biodiversité du milieu. Depuis deux ans, des balades pédestres pour la découverte de la faune et de la flore locales sont organisées chaque semaine durant la période estivale en partenariat avec l'Office de Tourisme de Laragne-Gorges de la Méouge.



Elimination des espèces indésirables présentes dans la ripisylve



Sortie Natura 2000

Nous ne devons pas nous arrêter là et continuer les travaux sur la Méouge en bénéficiant des subventions auxquelles nous avons droit. A ce jour une intégration du Syndicat Intercommunautaire d'Entretien de la Méouge au Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents (SMIGIBA) est à l'étude afin de pérenniser les actions de surveillance, d'entretien et de protection de nos rivières.

*La Méouge, notre richesse*

Le Président



Bruno Lagier